

EDITO

Rentrée 2010-2011 : Education nationale bradée, parents FCPE mobilisés !

Ne boudons pas notre plaisir. Quand le **syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) donne raison à la FCPE...**, il vaut la peine de le citer. Extraits ci-dessous du communiqué du SIA du 16 juin dernier :

« Les réformes engagées dans l'Education nationale interrogent les responsables du système éducatif et au premier chef les Inspecteurs d'Académie qui sont souvent en difficulté pour défendre devant les enseignants et les parents les décisions ministérielles.

Les instructions qui se succèdent donnent une image brouillonne de la gouvernance du ministère et ne tracent pas les contours du grand dessein pour l'école dont le pays a besoin.

On nous demande de supprimer des postes alors que lutter contre l'échec scolaire et la violence à l'école suppose plus d'adultes et plus d'éducation dans les établissements.

On nous demande d'augmenter les effectifs des classes, alors que la difficulté scolaire se traite avant tout par une pédagogie différenciée d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les effectifs sont importants.

On nous demande de fermer les petits établissements ruraux alors que la circulaire Balladur de 1993, jamais abrogée, interdit la fermeture de la dernière classe d'une commune.

On nous demande de ne plus scolariser les enfants de moins de trois ans alors que toutes les études montrent les effets bénéfiques d'une scolarisation précoce dans les milieux les plus défavorisés.

On nous donne en exemple le modèle finlandais dont la formation des enseignants est un élément clé de la réussite tandis qu'on réduit le temps de formation des professeurs français.

Comment expliquer cela aux parents d'élèves, aux enseignants ? Quelle en est la logique si ce n'est une logique uniquement budgétaire ? [...]

Et souhaitons que l'Inspection d'académie de la Haute-Garonne fasse sienne cette analyse lucide de sa représentation syndicale et cesse, pour cette rentrée 2010-2011, de défendre l'indéfendable, ce qu'elle nomme « l'équité ». Ainsi que la présidente du Conseil local FCPE du collège Fermat l'a fort justement critiqué début juillet dans un courrier à M. l'Inspecteur d'académie :

« Vous nous avez répété que l'Inspection d'Académie a décidé de concentrer ses moyens sur les Réseaux Ambition Réussite. Mettre les élèves de familles en difficulté en position de réussir est une très noble ambition et nous la soutenons. Mais cela doit se faire en plus et non pas au détriment des autres établissements. A vous de défendre votre projet au Ministère et d'obtenir des moyens supplémentaires, mais ne déshabillez pas Pierre pour habiller Paul ! »

Le collège Fermat, où parents et enseignants se mobilisent depuis un an pour l'attribution de moyens ordinaires (les remplacements d'une CPE, d'une secrétaire en congé maternité, la création d'un poste d'assistante sociale non pourvu...), est une illustration parmi des centaines d'autres, dans le secondaire comme dans le primaire, de cette gestion « équitable » démagogique des moyens attribués au département par le ministère qui, année après année, dégrade les conditions de scolarisation de nos enfants dans l'enseignement public.

« gratuité, laïcité, égalité ... plus que jamais les valeurs fondamentales de la FCPE restent d'actualité »

Tout cela, la FCPE 31 l'a exprimé lors de la conférence de presse du 31 août, où ensemble avec les organisations syndicales enseignantes, elle en appelle à un changement complet de la politique scolaire pour répondre aux besoins d'enseignement de toute la jeunesse du département garantissant l'égalité de tous les élèves et la réussite de chacun.

A commencer par les 25 élèves par classe, de la maternelle à la terminale, avec les emplois d'enseignants correspondants, permettant aux élèves et aux professeurs de travailler dans des conditions correctes.

C'est ce que nous exigeons, comme chaque année, dans la profession de foi de la FCPE 31 pour les élections des parents d'élèves aux conseils d'école primaire et conseils d'administration des collèges et lycées qui auront lieu les 15 et 16 octobre 2010 : **gratuité, laïcité, égalité... plus que jamais, nos valeurs fondamentales restent d'actualité.**

Merci à chaque adhérent de la FCPE de se mobiliser, de participer aux assemblées générales des conseils locaux qui seront organisées dans chaque établissement en septembre. Pour les relayer, la FCPE 31 organisera une Assemblée départementale des adhérents dans la deuxième quinzaine de septembre.

Le 1er septembre 2010,
Le bureau du CDPE 31

Sommaire

Edito - Education nationale bradée, parents d'élèves mobilisés !	Page 1
Affectations en lycée : le grand bazar	Page 2
Quand Chatel s'attaque à l'os, l'IA dépêche !	Page 2
Réforme de la formation des enseignants	Page 2
Les jardins d'éveil	Page 3
L'orientation dans la tourmente	Page 3
RESF 31 - Pas de chaises vides à la rentrée	Page 3
Appel pour une école publique, gratuite et laïque	Page 4
Interventions au congrès départemental de la FCPE 31	Page 4

Le Comité de Rédaction

Pascal ASTRUC
Roger ARTIGUES
Mireille BELLION-ETIENNE
Pierre GRANET
Yves MARECHAL
Odile PERRIN
Hélène ROUCH

Le Cdpe 31

100, avenue Frédéric Estèbe
31200 Toulouse
Tel. 05 34 40 57 70
Fax. 05 34 40 57 79
E-mail : contact@fcpe31.org
Site : www.fcpe31.org

Horaires d'ouverture
Lundi 14h-18h
Mardi 9h-13h et 14h-18h30
Mercredi 9h-16h
Jeudi 9h-13h et 14h-18h30
Vendredi 9h - 16h

RENTRÉE 2010

Affectations en lycée : le grand bazar

Cette année encore, début juillet, de nombreux élèves et parents sont en galère. Il n'y a plus de place dans les lycées.

En Haute-Garonne, 350 élèves de BEP sont à la recherche de place en première Bac Pro, alors que la loi leur garantit la poursuite d'étude.

Plus de 1 400 collégiens ne peuvent pas être accueillis en lycée professionnel par manque de place, malgré l'orientation prononcée par leur conseil de classe.

Des centaines de collégiens sont en attente de place dans un lycée général et technologique. La situation est critique sur Toulouse centre et sur Muret.

De nombreux élèves de troisième et de seconde ayant fait le choix de redoubler se retrouvent sur liste d'attente.

Le choix des enseignements exploratoires pour nombre de lycéens ne sera pas honoré. Et le positionnement sur des enseignements de façon arbitraire, lorsqu'il ne s'agit pas de tirages au sort, sera la règle, ne tenant pas compte des choix et projets des lycéens.

Cette situation catastrophique pour bien des familles est le résultat des dizaines de milliers de postes de personnel de l'Education nationale supprimés (enseignants, conseillers d'orientation psychologues, personnels de surveillance ou administratif).

La FCPE rappelle à l'Etat ses devoirs, et plutôt que de culpabiliser les familles en leur retirant les allocations familiales, l'Etat serait bien inspiré d'assumer ses responsabilités en assurant le droit constitutionnel qu'est le droit à l'éducation et à la formation professionnelle pour tous.

La FCPE 31 dit : HALTE AU FLUX TENDU, HALTE AU PLACEMENT ET HALTE AU REMPLISSAGE

La FCPE 31 demande au rectorat :

Que soient inscrits sans délais les élèves issus d'un BEP comme la loi l'impose (350 places nécessaires).

Que soit ouvert dans tous les collèges et lycées généraux et technologiques le nombre de places nécessaire pour accueillir tous les élèves du secteur (près de 1 000 places sont à ce jour manquantes).

Que soit ouvert le nombre de places nécessaires pour accueillir tous les élèves souhaitant faire un CAP ou un Bac - Pro (près de 1 500 places nécessaires).

Que tous les redoublants soient accueillis dans l'établissement de secteur.

Que soient sectorisés les trois lycées du centre ville de Toulouse, pour en finir avec les affectations, désaffectations et réaffectations d'élèves pour la seconde année consécutive.

Pour la FCPE 31, c'est plus de 300 postes sur le département qu'il manque pour assurer une rentrée digne.

La FCPE 31 appelle les parents d'élèves à rester mobilisés, à nous faire remonter toutes les situations aberrantes et nous accompagnerons les familles à faire valoir leur droit, par tous les moyens légaux dont nous disposons.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2010

Quand CHATEL s'attaque à l'os, l'Inspection Académique dépêche !

Déclaration de la FCPE 31 lors du CDEN du 11 juin 2010

Révision Générale des Politiques Publiques, Pacte de stabilité, Rétablissement des finances publiques, crise économique ou pas, toutes les arguties sont bonnes pour justifier des réductions drastiques des moyens publics dans l'éducation nationale.

Les parents d'élèves sont montrés du doigt, jetés à la vindicte publique : comme étant démissionnaires, comme étant de mauvais parents.

L'Etat leur supprime les allocations familiales, l'Etat soutient par des réductions d'impôts les officines privées peu scrupuleuses de leur clientèle, l'Etat ménage de manière éhontée les établissements privés sous contrat.

Donner à ceux qui ont plus et prendre à ceux qui ont le moins ! Un élève scolarisé dans le privé coûte plus cher à l'Etat qu'un élève scolarisé dans le public. 20 % des dépenses pour 17 % des élèves scolarisés.

Combien coûte en réalité à l'Etat, l'éducation des enfants issus des 5% des ménages ayant les revenus les plus élevés du pays ?

Dans notre région, nous notons une forte corrélation entre la dégradation des conditions d'accueil et de travail de nos enfants avec les résultats catastrophiques du système scolaire.

Et c'est dès le primaire que nos enfants subissent ces dégradations avec la suppression des RASED, la diminution du temps d'enseignement, le non-remplacement des enseignants absents, les projets de fusion des écoles, la globalisation des effectifs et des classes qui chaque année sont de plus en plus surchargées.

En cinq ans nous sommes passés de 66 à 62 % d'une classe d'âge accédant au baccalauréat, une baisse sans précédent, qui est la conséquence directe de la dégradation des taux d'encadrement dans notre académie.

Chaque année il manque 1 300 bacheliers en Midi-Pyrénées.

Avec un taux de scolarisation des moins de trois ans que je qualifierai de résiduel, à 9% soit 2,5 % en dessous de la moyenne nationale. Un nombre d'élèves par classe dans notre département de 1 point supérieur à la moyenne nationale.

D'après les critères du Ministère de réduction des dépenses, l'Inspection Académique de la Haute-Garonne est plutôt un bon élève. **La FCPE ne s'y trompe pas, ce sont nos enfants qui en font les frais, c'est l'économie de demain de notre département qui en fera demain les frais.**

Monsieur l'inspecteur d'académie, je tiens à rappeler au CDEN les exigences de la FCPE en terme d'effectifs : pas plus de 25 élèves par classe, quel que soit le niveau.

Aujourd'hui, les seuils d'ouverture de classe en Haute-Garonne sont de 32* en maternelle et de 28 en élémentaire.

Ces seuils que vous appliquez à certaines écoles et à des communes entières, masquent des disparités d'effectifs inacceptables pour la FCPE.

Nous demandons des conditions d'accueil dignes.

Pendant 184 jours, des journées de 6 à 7 heures de cours sont imposées à nombre de nos enfants qui ont entre 2 et 11 ans, est-ce bien sérieux ?

La circulaire de préparation de la rentrée du ministre pointait la question des rythmes scolaires.

Concrètement à la rentrée prochaine aucune école supplémentaire dans notre département n'ira vers plus de respect des rythmes de nos enfants.

Densification des programmes, réduction des temps d'apprentissage, augmentation de la promiscuité dans les classes, comment dans ces conditions penser que les discours d'augmentation du niveau général ne restera pas théorique?

Pardon, si je reprends la glose du ministère : « mobiliser les gisements d'efficience [...] sans dégrader les performances globales », nous n'en sommes même plus à une amélioration globale du niveau général, mais à un simple maintien global.

Si je comprends bien ce n'est pas très grave si les disparités sociales devenues aujourd'hui insupportables pour beaucoup continuent de se creuser.

La rentrée 2010 s'annonce mauvaise, nous n'accepterons pas que nos enfants soient confiés à des enseignants sans formation.

La FCPE ne se résignera pas, elle n'acceptera pas l'inacceptable.

Elle demande le respect et la dignité dans les conditions d'apprentissage que vous imposez à nos enfants et aux enseignants.

** (élèves en moyenne sur toutes les classes de l'école)*

LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Des bac +5 sans expérience et sans formation adaptée

L'année scolaire 2010-2011 sera la première année de la mise en place de la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

En Haute-Garonne, 115 enseignants stagiaires nouvelle formule dans le secondaire et 125 dans le primaire se retrouveront devant nos enfants, en responsabilité directe avec leurs classes et avec un accompagnement minimal (un tuteur dans le secondaire et une période d'accompagnement de 3 mois dans le primaire).

Comme le ministère de l'Education l'a voulu en supprimant la formation spécifique des futurs enseignants, ces « nouveaux enseignants » BAC +5 se retrouvent pour la première fois devant une classe sans aucune expérience qu'avoir été eux-mêmes des élèves, sans aucune formation en pédagogie et sans préparation pour la gestion des enfants et des classes.

En effet, à partir de la rentrée 2010, tout titulaire d'un mastère (quelle que soit la spécialité) ayant réussi le concours se retrouve en charge d'un poste d'enseignant sans aucune formation complémentaire.

Devant des classes de plus en plus chargées (il faut bien respecter le critère de non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite), dans un contexte social difficile où l'école doit gérer aussi les problèmes de société, cette réforme va à contre-courant des besoins et des évolutions des établissements scolaires.

LES JARDINS D'ÉVEIL : disparition annoncée de l'école maternelle

Ça y est, c'est officiel. Le nouveau décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans publié le 8 juin 2010 crée un nouveau type d'établissement d'accueil collectif, le "jardin d'éveil". Ce décret va sans doute représenter la première grande étape dans la disparition annoncée de l'école maternelle, source de beaucoup de problèmes d'après nos ministres successifs de l'Éducation : pas besoin de BAC +5 pour changer les couches, le «Guide pratique» à destination des parents, édité par le ministère en 2008 oubliée de parler de l'école maternelle, ...

Mais quels sont exactement les griefs contre cette école qui accueille les enfants à partir de 2 ans (enfin, de moins en moins puisque nous sommes passés de 40% à moins de 25% dans la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en 20 ans) et que nombre de pays nous envient ?

Est-ce que l'école maternelle coûterait cher ? Pas du tout, puisque un rapport de la Cour des Comptes de 2008 montrait que le coût annuel par enfant à l'école maternelle (4500 € / an) est très inférieur au coût de garde par une assistante maternelle (7500 € / an) ou en établissement d'accueil du jeune enfant (10 000 € / an).

Alors, peut-être que l'école maternelle ne convient pas aux plus jeunes (de 2 à 3 ans) ? Pas du tout, car de nombreuses études ont montré que la scolarisation dès 2 ans joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'échec scolaire et conditionne la réussite des apprentissages ultérieurs. **Une étude menée en 2008 a en effet démontré que «La fréquentation de l'école maternelle procure un avantage pour la suite de la scolarité, tant sur le plan des acquisitions, qu'en termes de carrière scolaire en réduisant la probabilité de redoubler une classe, et notamment le cours préparatoire. Les effets étant d'autant plus positifs que la scolarisation en maternelle a été longue».**

Mais alors pourquoi tant d'efforts pour supprimer l'école maternelle et pour la remplacer par une garderie qui coûte plus cher ?

Peut-être parce que l'Etat pourra ainsi transférer le coût de gestion de ces jardins d'éveil aux collectivités locales et aux parents et ainsi afficher une diminution de son budget. Oui, mais à quel prix pour nos enfants et la qualité de l'enseignement en France ?

L'ORIENTATION SCOLAIRE DANS LA TOURMENTE

Quelle orientation souhaitons-nous pour nos enfants demain ?

Les conseillers d'orientation-psychologues sont actuellement malmenés par la réforme en cours de l'orientation tout au long de la vie – loi votée à l'automne 2009.

La situation actuelle est critique. En effet, ils ne sont pas assez nombreux pour couvrir les demandes des enfants et des parents (un conseiller pour 3600 enfants) et travailler à une orientation scolaire choisie par nos enfants. Ainsi, 45 départs de personnels titulaires dans l'académie de Toulouse ont été remplacés par seulement 4 nouveaux conseillers.

De plus, le réseau des Centres d'Information et d'Orientation est particulièrement menacé avec la mise en place d'un portail unique sur l'information et l'orientation, avec comme interlocuteur une boîte vocale ou un site Internet. Cela fera les choux gras des officines privées qui ne se gêneront pas pour facturer cher les conseils qu'ils prodigueront aux parents en détresse face à l'incertitude de l'avenir pour leurs progénitures.

Dans le cadre de cette nouvelle loi, il leur est aussi demandé d'accompagner des publics adultes.

Sachant qu'à l'heure actuelle, ils ne peuvent pas assumer pleinement leurs missions auprès des jeunes, nous ne comprenons pas comment ils pourraient à l'avenir prendre en charge à la fois élèves, jeunes venant de sortir de l'école sans qualification et adultes en recherche de qualification et d'emploi, sans moyens supplémentaires, mais avec une charge plus conséquente en terme de personnes à recevoir, au détriment de tous.

Qu'en sera-t-il, dans de telles conditions, du projet personnel et professionnel de nos enfants, de la mise en valeur de leurs aptitudes et capacités ? Souhaitons-nous simplement la logique « adéquatniste » entre une offre et une demande, ou souhaitons-nous voir nos enfants épanouis dans leur travail par la valorisation de leurs compétences et savoir-faire ?

L'avenir des jeunes nécessite d'autres engagements et une mobilisation de tous !

RESF 31

Pas de chaises vides à la rentrée

Aujourd'hui des enfants, des familles sans papiers sont pourchassés, recherchés, traqués jusque chez eux et dans les écoles. Parce qu'ils n'ont pas été acceptés comme réfugiés par une juridiction administrative, ni reconnus en danger politique ou économique dans leur pays, ils risquent d'être mis dans un avion, dans un train, dans un bateau, menottés, encadrés par des policiers.

La FCPE refuse d'être complice de telles pratiques qui représentent un déni des droits fondamentaux de ces personnes.

Elle s'oppose à toute réglementation de circonstance faisant de ces êtres humains des sujets sans droits.

Rappelons quelques principes qui constituent les fondements de nos droits les plus élémentaires, extraits de la Déclaration des Droits de l'Homme, et qui sont inscrits dans la constitution de la Vème République française.

Déclaration des droits de l'homme de 1789

Article 1 – Les hommes naissent libres et égaux en droits.

Déclaration des droits de l'homme de 1793

Article 34 – Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

Article 35 – Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Déclaration des droits de l'homme de 1948

Article 2 – 1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 2 – 2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

La loi Éric Besson sera en discussion à l'Assemblée Nationale fin septembre 2010. Ce texte, qui comporte 86 articles, durcit la législation à l'égard des personnes en situation irrégulière, en mettant en œuvre la «directive retour» bannissant les sans-papiers expulsés. Il cherche aussi à éviter les irrégularités de procédure, qui avaient été reprochées à l'administration, après l'évacuation de la «jungle» de Calais et l'arrivée des exilés kurdes sur les côtes corses, pour ce faire il réduit le champ d'action du Juge des libertés et de la détention.

Il crée, enfin, une «carte bleue européenne», destinée aux travailleurs étrangers qualifiés dont les revenus mensuels seraient de 3980 €.

Tous les enfants vivant sur le territoire français ont les mêmes droits et en particulier celui d'être scolarisés.

Le CDPE 31 invite les parents à rester à l'écoute et à se mobiliser dès la rentrée autour de ce sujet.



REUNION DU RESF 31

Mercredi 8 septembre 2010 - 18h - CDPE 31

APPEL POUR UNE ECOLE PUBLIQUE GRATUITE ET LAÏQUE

Intervention de la FCPE lors de la journée d'action du 19 juin 2010

En cette journée de soutien et de revendications pour l'école publique gratuite et laïque, je souhaiterais commencer mon intervention en reprenant cette phrase de Jules Ferry prononcée dès 1870 par le futur ministre de l'Instruction publique : « Je me suis fait un serment : entre tous les problèmes du temps présent, j'en choisirai un, auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, d'âme et de cœur, de puissance physique et de puissance morale : c'est le problème de l'éducation du peuple ». On aimerait que notre ministre de l'Education mais également l'ensemble du gouvernement fassent leur cet engagement. Au contraire, on assiste depuis plusieurs années à la remise en cause des principes fondamentaux de gratuité de l'école et d'égalité sur l'ensemble du territoire français.

Un certain nombre de mesures qui remettent en cause ces fondamentaux l'ont été au nom de la liberté de chacun de choisir son école. Cela est vrai par exemple avec la loi Carle qui impose aux communes d'assumer une partie de la charge financière de la scolarité des enfants scolarisés dans les écoles privées hors de leur résidence.

Cette Loi Carle dessine une école que nous ne voulons pas, une école qui fait primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général, une école où les parents sont des clients qui en fonction de leurs revenus peuvent aujourd'hui choisir leur école et demain peut-être les enseignants pour leurs enfants.

Au contraire, l'école d'aujourd'hui, qui se doit d'évoluer avec la société, a encore plus besoin d'accueillir gratuitement tous les enfants avec le même niveau de services (cantines, péri-scolaires) quel que soit l'endroit où se trouve l'école.

Et malheureusement les prochaines réformes annoncées par le gouvernement ne vont pas dans ce sens.

La réforme de l'école maternelle en est une preuve éloquente avec sa disparition annoncée et son remplacement par les jardins d'éveil dont le décret de mise en application est sorti début juin sans attendre le retour d'expérience des départements pilotes.

Alors que nous assistons depuis 20 ans à la diminution de la scolarisation des moins de 3 ans qui est passée de près de 40% en 1990 à un peu plus de 20% aujourd'hui, la création des jardins d'éveil pour les 2 - 6 ans dont le coût est pris en charge par les communes et les parents (et un peu la CAF) remet en cause l'école gratuite et pour tous dès 2 ans. Dans le meilleur des cas, ces jardins d'éveil constituent un transfert de charge de l'Etat vers les communes (avec les problèmes d'inégalités de traitement d'une commune à l'autre) ; au pire des cas, c'est une véritable privatisation de l'école maternelle.

Sur le dossier des rythmes scolaires, pour lequel le ministre a réuni une conférence nationale en juin destinée à réfléchir sur la question de l'organisation du temps et de la journée scolaire, le risque de la remise en cause des principes de gratuité et d'égalité de l'école est également très grand.

En effet, dans un pays comme la France où plus de 80% des femmes travaillent, où les questions de parité au travail ne sont pas encore réglées, et où ce sont majoritairement les femmes qui s'arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants, il est important de proposer une prise en charge dès la fin de la classe pour tous les élèves et à un coût peu élevé.

Se pose alors également le problème de l'égalité de traitement quels que soient les écoles ou les collèges. Aujourd'hui, le temps péri-scolaire est à la charge des collectivités (commune ou départements ou régions). Or, en fonction des priorités de la collectivité et de sa capacité financière, les services proposés sont très différents d'une collectivité à l'autre et à des coûts très variables pour les parents (en fonction du niveau de participation de la collectivité et de sa politique tarifaire via le quotient familial). La question du coût se pose avec d'autant plus de pertinence aujourd'hui que l'on assiste à un désengagement très fort de la CAF dans le financement de ces services péri-scolaires.

Par conséquent, que ce soit à l'école maternelle ou dans les collèges ou le primaire, il est primordial et vital que l'Etat assume ses obligations, garantes de gratuité et de l'égalité de la scolarité en s'appuyant bien sûr sur les collectivités pour la mise en œuvre mais en définissant le cadre et le financement.

Encore faut-il que les collectivités (Régions, Départements, Communes...) tiennent ferme sur l'un des principes de la laïcité du Serment de Vincennes « fonds publics à l'Ecole publique » et cessent de financer l'enseignement privé...

INTERVENTIONS AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FCPE 31

Le 8 mai 2010 s'est tenu le congrès départemental de notre fédération de parents.

Nous y avons organisé une table ronde ainsi que des ateliers sur la thématique de la transition au cours du cursus scolaire, thème qui nous semblait important pour mieux appréhender les étapes dans la vie de nos enfants au sein de l'institution scolaire et les implications qu'elles augurent pour nous parents.

Madame De Léonardis, professeure de psychologie du développement à l'université Toulouse le Mirail est intervenue sur « la transition au cours de la scolarité secondaire, développement psychologique et socialisation à l'adolescence », intervention au cours de laquelle elle nous a donné quelques clés pour « penser l'adolescence », et cerner ce que « représente le collège pour les adolescents aujourd'hui ».

Madame Bordes, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université du Mirail, nous a apporté un éclairage sur « les jeunes et l'institution : quelles attentes, quelle place pour les parents notamment lors des temps de transitions scolaires » nous situant « les jeunes et leurs parents face à la demande sociale et à l'institution scolaire ».

Monsieur Bélinguier, co-secrétaire du SNUipp, a insisté sur la préparation des élèves en primaire pour le passage en collège.

Madame Campo, UNSA, a situé le collège comme étant au centre de deux transitions de l'école primaire vers le lycée.

Des élus des collectivités territoriales nous ont aussi apporté leurs regards sur ces moments importants de passage.

Puis se sont tenus 4 ateliers.

- Comment les parents accompagnent-ils leurs enfants à mieux vivre ces périodes de transition ?
 - Comment l'école primaire accompagne-t-elle les élèves dans la transition du CM2 vers la 6ème ?
 - Comment le collège accompagne-t-il les élèves dans la transition de la 3ème vers la seconde ?
 - Comment le lycée accompagne-t-il les élèves dans la transition de la terminale vers l'enseignement supérieur ?
- 4 ateliers au cours desquels se sont construites des pistes de travail et de réflexion.

Pour le rôle des parents, les pistes retenues sont :

- La nécessité de s'informer sur les attentes des institutions scolaires et de la comprendre en maîtrisant les codes scolaires pour la restituer à l'enfant.
 - La nécessité de s'informer pour savoir à qui s'adresser.
 - Savoir s'adapter au comportement de son enfant dans son parcours. Evoluer en même temps que lui.
- Savoir vivre la séparation (maternelle)
Acquérir des connaissances : regard intéressé (primaire)
Accompagner l'organisation du travail (collège)
Garder la relation avec l'adolescent (lycée).
- Rôle des parents délégués : apporter de l'information. Donner des outils de manière conjointe avec les enseignants. Co-construction pour que le parent soit acteur.

Pour la transition du primaire au collège,

- Assurer une continuité dans la prise en charge des enfants en difficulté
 - Mettre en cohérence ou cohésion les relations entre les acteurs (primaire, collège)
 - Mettre en œuvre une continuité sur la méthode pour les enfants et les enseignants (gestion du temps et du matériel)
- Sont des pistes évoquées qui semblent essentielles pour permettre une transition moins rude vers le collège.

Pour l'étape vers le lycée, il nous a semblé important de retenir :

- La nécessité de percevoir ce que l'enfant aime ou n'aime pas afin de l'aider au choix de son orientation et favoriser sa capacité à mettre en œuvre ce choix.
- La confrontation des représentations des parents et des enfants pour construire un partenariat, en repenser l'orientation et en se donnant le temps pour s'orienter.
- L'accompagnement vers l'autonomie de nos enfants en travaillant l'orientation.

Et pour finir, du lycée vers l'enseignement supérieur, nous retiendrons :

- Le dessaisissement des parents
- La dissonance entre la société qui bouge et l'institution qui ne bouge pas soulevant la question du profil attendu.
- La stratégie parentale : parents avertis – parents non avertis
- La question de la place du parent. Instituer une relation tripartite : parent – enfant – institution afin de travailler la notion d'insécurité sociale.
- La nécessité de travailler la pression sociale de la réussite à tout prix.

Pour conclure, nous dirons que la transition questionne la place du parent et le poids de l'institution scolaire. Il ne faut pas oublier que l'école s'est construite contre la famille et qu'établir des rapports de confiance se construit au quotidien pour nos enfants.